

Image not found or type unknown



Crédit consommation !!!!!!!!!!!!!

Par **Bernadette**, le **28/09/2009** à **16:41**

Bonjour,
Voici mon problème, j'ai une créance d'un solde débiteur datant du 29/12/89 auprès de la BNP concernant un découvert bancaire il y a eu un jugement le 11/05/93 au tribunal soit quatre ans après.
Je n'ai plus eu de nouvelles, jusqu'en septembre 2008, c'est une nouvelle société de recouvrement. (MCS et associés) qui a repris le dossier en 2008.
Aujourd'hui je viens de recevoir une signification d'acte de cession de créance.
Pouvez-vous me dire ce que je dois faire et quel recours puis-je avoir après tant d'années de silence.
P.S. Je crois qu'un jugement avant 2 ans c'est trentenaire, hors ce n'est pas le cas, puisqu'il y a eu un délai de 4 ans avant le jugement.
Merci de votre réponse